

SMS 002

Devenir animateur prévention dans le secteur sanitaire et médico-social (AP SMS)

Public

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social (dont les Ehpad), hôpitaux ou cliniques s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets.

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#) » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'AP SMS et du dirigeant.

La journée de formation du dirigeant « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans un établissement du secteur sanitaire et médico-social (SMS) » (réf. SMS 003) est un préalable obligatoire.

Objectifs de formation

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'établissement
- S'inscrire en tant qu'AP SMS dans cette démarche de prévention.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention.
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'établissement est concerné.

Objectifs pédagogiques

- Réaliser un état des lieux en santé et sécurité au travail ;
- Identifier les enjeux de l'établissement (dont les enjeux liés à l'ALM) pour définir les objectifs et priorités d'actions ;
- Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'établissement ;
- Analyser une activité en faisant le lien entre le travail et la santé ;
- Acquérir une méthodologie d'observation et d'analyse de situation de travail ;
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité d'action dans l'établissement (potentiellement TMS Pros si l'établissement est concerné)

Contenu

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur sanitaire et médico-social ;
- Etat des lieux d'un établissement pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités ;
- Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et conditions de réussite ;
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS ;
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...) ;
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration ;
- Méthodologie de conduite de projet(s) de prévention avec établissement d'une note de cadrage ;
- TMS Pros dans le cas d'un projet de prévention des TMS d'un établissement ciblé ou souhaitant rentrer dans le programme national.

Méthodes pédagogiques

Le stage comprend des périodes de formation en présentiel et des travaux applicatifs d'intersession dans l'établissement impliquant l'animateur et le dirigeant. Les travaux engagés font de plus l'objet d'un accompagnement par le formateur.

La formation s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus du secteur médico-social, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

Durée

- 6 jours (42h) de formation en présentiel organisés en 3j + 2j + 1j,
- 2 X 2,5 jours de travaux applicatifs dans l'établissement,

2 demi-journées d'accompagnement de 4 heures dans l'établissement en commun avec le dirigeant.

Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur certifié pour former et accompagner les AP SMS et dirigeants du secteur SMS. Ce formateur fait partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

À l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences, se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de « animateur prévention SMS » valable 36 mois.

Les évaluations certificatives portent sur :

L'analyse de l'activité et l'identification des facteurs de risques de TMS, sur étude de cas,

L'état des lieux en santé et sécurité au travail de l'établissement, point de départ de la démarche de prévention,

Le cadrage et la mise en œuvre d'un projet de prévention correspondant à une priorité dans l'établissement (exemples : TMS Pros, intégration de la démarche ALM, projet en lien avec Prév AT).

L'analyse de situations de travail réalisée jusqu'à la définition de mesures dans le cadre du projet.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention SMS (MAC) d'une Durée de 14 heures et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation de l'AP SMS, celle du dirigeant et l'accompagnement associé est consultable sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations dirigeant et AP SMS \(Animateur prévention sanitaire et médico-social\) \(SMS\)](#)